

Sir CHARLES TUPPER: Après que la somme de \$85,000, déjà mentionnée, eût été employée à l'achat des bons et actions, et à d'autres fins, il est resté entre les mains de particuliers des parts pour la somme ci-dessus.

M. MILLS (Bothwell): Qui étaient-ils et où résident-ils?

Sir CHARLES TUPPER: Je ne suis pas capable de le dire; mais l'honorable monsieur sait qu'il était nécessaire d'acquiescer tous ces bons et toutes ces actions, afin d'obtenir un droit à la propriété.

M. JONES: Quand a-t-elle été payée?

Sir CHARLES TUPPER: Je suis incapable de le dire; mais il n'y a pas de doute qu'elle a été acquise.

M. ELLIS: Je puis citer à l'honorable monsieur certains faits relatifs au présent item.

Sir CHARLES TUPPER: Je serai heureux de recevoir votre assistance.

M. ELLIS: Ce capital-action a été, pendant longtemps, entre les mains de particuliers, divisé en de petits montants.

Le gouvernement acheta les bons de la cité et aussi ceux placés en Angleterre. Les spéculateurs achetèrent les autres bons; mais immédiatement avant les élections générales, ils devinrent bruyants; ils menacèrent les directeurs de Saint-Jean, en leur disant que, si les bons qu'ils détenaient n'étaient pas payés, ils emploieraient toute leur influence contre les candidats du gouvernement dans les élections. C'est pourquoi, un mandat du gouverneur général a été émané.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Si l'exposé de l'honorable monsieur est exact, il semble que l'on a fait un mauvais placement.

Sir CHARLES TUPPER: On le dirait.

M. MILLS (Bothwell): L'honorable ministre pourrait probablement nous dire à quel prix les actions ont été vendues au gouvernement?

M. ELLIS: Je crois qu'elles ont été achetées au pair. Je ne pense pas qu'il y ait rien de répréhensible dans cela.

M. LANDERKIN: Justement avant une élection générale.

M. JONES: Je vois un item ici pour le chemin de fer, dit Ligne Courte: Pendant que nous sommes sur le sujet, j'aimerais à demander au ministre des chemins de fer de nous donner des informations au sujet de la ligne courte, qui est maintenant en voie de construction jusqu'aux cités de Saint-Jean et d'Halifax, et qui devait, croyait-on, abréger considérablement la distance de Montréal à ces cités. On est maintenant très inquiet des rapports qui circulent et qui annoncent que l'on est en voie de relier cette ligne courte à la ligne centrale du Maine, au lieu de continuer les travaux de construction, conformément au plan primitif, jusqu'à Fredericton, Salisbury et Moncton. Si ces rapports sont vrais, il paraîtrait, d'après les informations reçues indirectement, que s'il est avantageux de se relier à la ligne américaine, d'un autre côté, ce que l'on croyait pouvoir gagner sur la distance par le raccordement de Saint-Jean, ne sera aucunement ce que l'on avait cru d'abord. J'ai entendu dire par une personne, qui se prétend bien renseignée, que l'on s'est tellement écarté du tracé, par suite d'explorations mal faites, que la distance jusqu'à Halifax ne sera pas même raccourcie de cinquante milles. Je voudrais avoir quelques informations du ministre des chemins de fer sur ce point, parce que la dépense ne peut être justifiée que s'il est établi que la distance jusqu'à Saint-Jean serait raccourcie de plus de 200 milles. Or, si cette ligne n'est pas raccourcie au-delà du petit nombre de milles que nous avons mentionnés, les espérances du parlement ne se réaliseront pas. Si l'honorable ministre est en position de nous donner quelques informations sur ce sujet, il serait

M. MILLS (Bothwell)

certainement bien accueilli, maintenant, parce que la question est discutée considérablement dans les provinces maritimes.

Sir CHARLES TUPPER: L'honorable député sait que cette entreprise est confiée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique, avec laquelle un contrat a été passé, et ce contrat fait passer la ligne sur le tracé adopté par le parlement. Par ce tracé le chemin doit être construit jusqu'à Mattawamkeag, et de cet endroit, la compagnie, comme je le comprends, a fait des arrangements avec le chemin de fer central du Maine et le chemin de fer du Nouveau-Brunswick pour se rendre jusqu'à Saint-Jean. Telle a toujours été l'intention. Le chemin de fer est donc construit sur la ligne et d'après les termes du contrat, adopté par le parlement, et les travaux sont poussés avec vigueur. Je suis informé par la compagnie que la ligne sera achevée vers la fin de la présente année. L'autre partie du contrat requière que la ligne relie Harvey à Fredericton et se prolonge de ce dernier endroit jusqu'à Moncton, pour le raccordement d'Halifax. La compagnie est aussi obligée, par son contrat, de construire le chemin sur le tracé adopté primitivement par le parlement.

M. JONES: Si je suis bien informé, la compagnie construit l'embranchement de Mattawamkeag jusqu'au chemin de fer Central, et aucun progrès n'est fait sur l'autre embranchement. Je sais que l'on dit que la compagnie du chemin de fer du Pacifique en est chargée; mais il me semble que le gouvernement devrait exercer une surveillance sur ces chemins, quand ce sont les deniers publics, qui se dépensent.

Sir CHARLES TUPPER: Certainement, le contrat est entre les mains de la compagnie du Pacifique.

M. JONES: Je voudrais que l'honorable ministre informât la Chambre si le chemin est aussi en voie de progrès sur la ligne à partir d'Harvey jusqu'à Fredericton. Je suis informé du contraire.

Sir CHARLES TUPPER: Je crois que la compagnie concentre d'abord son attention sur la ligne principale, et construira l'autre ensuite; mais elle est tenue par le contrat d'entreprendre l'autre, d'en poursuivre vigoureusement la construction et de l'achever dans un délai limité.

Pour payer R. W. Cooper pour services supplémentaires en rapport avec la construction du canal de Tay, à partir du 1er juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1855, déduction faite d'une allocation de \$150 déjà payée..... \$450

M. MILLS (Bothwell): Quels sont ces services?

Sir CHARLES TUPPER: L'ingénieur surveillant a fait rapport en faveur de cette allocation à M. Cooper pour la préparation des bordereaux de paie, durant trois ans, M. Cooper étant un teneur de livres compétent et son salaire n'étant que de \$800.

Pour payer les réclamations et les services des évaluateurs sur le canal de Carillon..... \$419

M. MALLORY: J'aimerais à demander à l'honorable ministre des finances s'il est capable de me procurer les informations que j'ai demandées, il y a quelques jours, savoir, si les entrepreneurs sur le canal Murray ont reçu une extension de délai pour l'exécution de leur contrat.

Sir CHARLES TUPPER: Une extension de délai n'a pas été formellement accordée.

M. MALLORY: Y a-t-il eu une extension d'aucune sorte?

Sir CHARLES TUPPER: On leur a permis de continuer; mais aucun délai déterminé ne leur a été accordé.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ils ont été absolument entre les mains du gouvernement—une très dangereuse situation pour des hommes qui ont des réclamations considérables à l'approche d'élections générales.